

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL377

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 4

A l'alinéa 9, substituer au mot :

« afin »,

le mot :

« permettant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.